

AVANT-PROPOS

Comme toujours, le présent volume s'inscrit dans la suite des recherches effectuées dans le cadre des séminaires organisés à l'intention des doctorants et autres chercheurs de la Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi, ou d'ailleurs, avec la collaboration de la Fondation Konrad Adenauer. Mais à la différence des éditions précédentes, celle-ci paraît dans le contexte de la consolidation des institutions publiques dans la Province du Haut-Katanga.

En effet, la République Démocratique du Congo a choisi en 2006 pour son organisation interne, la forme régionaliste. Le régionalisme entendu comme un système de décentralisation politique et administrative donnant à des portions du territoire d'un Etat possédant une certaine unité géographique, historique, ethnographique ou économique une indépendance plus ou moins importante à l'égard du pouvoir central ; le constituant a structuré administrativement l'Etat congolais en 26 provinces y compris la ville de Kinshasa, toutes dotées de la personnalité juridique et exerçant des compétences de proximité. Et pour créer des centres d'impulsion et de développement à la base et assurer le meilleur fonctionnement de ces provinces, il a été fait une répartition des compétences entre les Institutions de la République et les institutions provinciales. L'article 195 de la Constitution institue deux institutions politiques provinciales : l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial et l'article 200 institue une troisième institution commune pour toutes les provinces, c'est la Conférence des Gouverneurs de provinces chargée de la mission d'émettre des avis et de formuler des suggestions sur la politique à mener et sur la législation à édicter par la République.

Par ailleurs, ces institutions ne peuvent atteindre leurs missions respectives que si elles sont fortes. Dans ce contexte, la Fondation Konrad Adenauer a organisé du 07 au 08 septembre 2021, au Cercle Hellénique de Lubumbashi les assises scientifiques au sujet de la consolidation des institutions publiques dans la Province du Haut-Katanga, une des provinces clés de la République Démocratique du Congo, en raison de sa position géostratégique et géopolitique. Plusieurs chercheurs s'étaient interrogés, à un titre comme à un autre, sur divers aspects de cette thématique, notamment les aspects d'ordre juridique, sociopolitique, administratif, économique, financier etc., dans la visée d'en donner l'explication, d'en déceler les enjeux, les atouts et les opportunités, ainsi que d'en déterminer les défis aux fins de proposer des pistes de solutions.

Dans cet ordre d'idées, Mumba Kakudji Martial explique la problématique de l'application des instruments juridiques internationaux en vue de la consolidation des institutions publiques dans la province du Haut-Katanga ; Musulwa Senga Adolphe, s'est prononcé au sujet de la rémunération et des avantages sociaux des fonctionnaires de cette province, tout en relevant le Cadre juridique, les modalités d'application et proposant les perspectives. Mfuamba Mulumba Isidore, Kishiba Malifwa Clémence et Ngosa Bupe Gody, expliquent la contribution des institutions publiques de cette province à son développement économique,

AVANT-PROPOS

tout en définissant le cadre juridique, décelant les enjeux et proposant les perspectives. Comme le développement nécessite une administration forte, Sanga Mulopwe Chris présente le déficit dans la structure et l'organisation de l'administration publique dans cette province ; Sangwa Ilonda Idris, explique comment les régies financières participent à la consolidation des institutions publiques de cette province et Kalala Ilunga Mulumba Matthias, Kazadi Wa Malale Doty, Bula-Bula Keloba Papy et Mande Numbi Saddam, circonscrivent le rôle de ces institutions dans le commerce international, avec un accent particulier sur le cadre juridique, les enjeux et les perspectives.

Il y a lieu de noter que ces scientifiques dont la plupart sont non seulement chercheurs mais aussi et surtout praticiens maîtrisent bien ces questions abordées et résolues. Ainsi, ce volume s'inscrit dans la perspective de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit en République Démocratique du Congo et de collaboration harmonieuse entre les institutions de la République et celles de la province du Haut-Katanga.

Pour finir, les participants réitèrent leur reconnaissance à l'endroit de leurs encadreurs parmi lesquels le Professeur Dr. Kalala Ilunga Matthiesen de l'Université de Lubumbashi en République Démocratique du Congo, le Professeur Ngoy Ndjibu Laurent de l'Université de Lubumbashi, le Docteur Mutonwa Kalombe Jean-Marc Pacifique de l'Université de Lubumbashi et le Professeur Dr Hartmut Hamann, de l'Université Libre de Berlin en Allemagne. Qu'ils s'en trouvent amplement et généreusement remerciés, et, avec eux, toute la Fondation Konrad Adenauer.

Aussi, faut-il rappeler ici que les analyses et avis divers contenus dans ce volume n'engagent que la responsabilité personnelle de leurs auteurs et donc nullement et d'aucune manière les responsables du programme, moins encore la Fondation Konrad Adenauer. Nos vœux demeurent le même : la continuité, la réussite du programme et l'amélioration de la qualité des études proposées.

Kalala Ilunga Matthiesen

Mumba Kakudji Martial

Hartmut Hamann